



**PROJET
PEDAGOGIQUE
ALSH Parc Saint
Cyr**

2018/2019

**Accueil de loisirs du Parc Saint Cyr
Le Château
Le Parc saint Cyr
76500 Elbeuf**

Tél. 02.35.81.81.71

Mail : herve.remy@animelbeuf.fr

1. PRESENTATION DU CENTRE

L'accueil de loisirs est implanté sur le site du Château du Parc Saint Cyr, en surplomb du quartier du même nom.

Il est intégré à un ensemble qui regroupe le château, un LCR (salle de réceptions), une halle des sports, un city stade, un terrain de football et un bâtiment avec logement de fonction, vestiaires et local régie.

Le site est entouré de la Forêt d'Elbeuf et de La Londe notamment.

Le centre de loisirs occupe le rez-de-chaussée du château.

LE PARC SAINT CYR ET SON ENVIRONNEMENT

Le quartier a connu une longue période de travaux et de reconstruction quasi-totale. Le quartier s'est vu transformer. Les grandes tours d'immeubles ont laissé place à des immeubles de 3 étages. Seule la grande tour « Iris » a été conservée et rénovée ainsi que des immeubles à 4 étages.

Des nouveaux logements ont été livrés : 67 logements du T2 au T5, imaginés sous forme de « villas urbaines » réparties dans une ambiance forestière au cœur du parc Saint Cyr. Six bâtiments abritent six à huit logements ne dépassant pas trois étages. Un dernier bâtiment correspond plus à un immeuble collectif avec vingt-trois logements.

Dans le parc Sainte Thérèse, 30 logements répartis en trois bâtiments collectifs sont implantés perpendiculairement à la rue de la Saussaye ainsi que quatre logements individuels positionnés rue Foulquier Long. Ces nouvelles compositions urbaines, architecturales et paysagères sont à l'échelle humaine et s'intègrent bien dans le tissu urbain du quartier.

Les nouveaux logements ont été attribués à des nouvelles familles qui découvrent un nouveau quartier, avec des aires de jeux et des grands espaces de verdure au centre du site.

LES CONSTATS

Comme dans d'autres quartiers populaires d'Elbeuf, la population résidente se partage entre habitants de longue date, jeunes ou vieux, et nouveaux arrivants qui ont aménagé dans les logements sortis de terre. La mixité des origines culturelles ou sociales trouve un

ciment dans les lieux de proximité que sont la Halte-Garderie du CCAS d'Elbeuf, le CMS, l'école Molière et l'ALSH.

Néanmoins les habitants de longue date déplorent plus souvent l'isolement du Parc Saint Cyr.

Les problèmes liés au sentiment d'isolement parfois, et les problèmes de voisinage assez fréquents, posent les questions de bien vivre ensemble. Des nuisances motorisées en lisière de forêt et sur la route menant au château réapparaissent souvent aux beaux jours. De grandes fratries se concentrent sur les logements les plus anciens. Certaines familles vivent des difficultés dans l'éducation des enfants et sont souvent en lien avec des travailleurs sociaux.

Ici comme ailleurs de nombreux foyers sont monoparentaux et l'éducation partagée ou non des enfants est souvent source de conflit.

Une étude de diagnostic intra-urbain datée de 2014 avec les chiffres de recensement de 2009 bien antérieur au renouvellement récent renseigne en partie sur les contours humains du quartier.

La population était alors de 2400 personnes.

La part des moins de 18 ans était alors de 32%, la part des ménages de 5 personnes ou plus de 9%, la part des personnes seules 15%, la part des logements HLM de 37% et celle des ménages ne disposant d'aucune voiture de 34%.

LE CHAMP D'ACTION

Dans le cadre de son habilitation, l'accueil intervient :

Sur le temps périscolaire :

- ✓ Accueils périscolaires du matin et du soir en maternel et élémentaire (groupe scolaire Molière en contrebas du quartier)
- ✓ Activités du temps du midi assurées par ses animateurs professionnels d'Anim Elbeuf.
- ✓ Activités à vocation éducative du lundi au vendredi après l'école : Pour Molière de 16h30 à 17h45, menées par des animateurs et des ASEM.
- ✓ Accueil de Loisirs du mercredi sur la journée entière.

Sur le temps extrascolaire :

Pendant toutes les vacances scolaires dans sa forme ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement).

L'Accueil de loisirs du Parc Saint Cyr reçoit, durant toute l'année, le public maternel, primaire et préadolescent issu principalement du quartier.

Suivant les périodes, des groupes d'âge sont constitués en tenant compte de chaque spécificité.

Une adhésion à l'association est obligatoire afin de bénéficier des activités de la structure et des animations qui y sont proposées tout au long de l'année.

Une adhésion de 6.50€ par famille est obligatoire (pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2019). Une participation financière (fixée selon le quotient familial) est demandée pour chaque journée ou demi-journée passée au centre, une facture bimensuelle est établie et adressée aux parents (mensuelle durant les vacances d'Eté).

Sur décision du Conseil d'Administration de l'association Anim'Elbeuf et à partir de janvier 2017, la réservation des journées d'accueil de loisirs devient obligatoire. La date limite de réservation est le 23 du mois pour le mois suivant.

Toutes les réservations seront reportées sur notre logiciel de facturation et généreront donc des factures (sauf certificat médical). Au-delà du délai fixé (le 23 du mois précédent), les réservations pourront être prises **dans la limite des places disponibles**. Dans ce cas, **une pénalité pour non réservation de 5€ par mois sera appliquée**.

Les réservations sont à effectuer auprès du directeur de l'accueil de loisirs.

LES HORAIRES

Sur le temps périscolaire :

Accueils périscolaire du matin et du soir de 7h20 à 8h30 et de 16h30 à 18 heures 15.

Activités du temps du midi de 11h30 à 13h30.

Activités à Vocation Educative (AVE) du lundi au vendredi (sauf mercredi) de 16h30 à 17h45.

Accueil de Loisirs du mercredi de 9h00 à 17h00 (restauration facultative le midi et possibilité de présence à la demi-journée).

Sur le temps extrascolaire :

Accueil de Loisirs sans Hébergement, matinée de 9h00 à 12h00. Repas de 12h00 à 13h30.

Temps libre et accueil de 13h30 à 14h00. Après-midi de 14h00 à 17h00.

A compter de septembre 2018, sur les temps ALSH (mercredis et vacances) une garderie sera proposée dès 7h15 et jusqu'à 18h15 aux enfants dont les parents travaillent.

L'EQUIPE D'ANIMATION

Elle se compose :

D'un directeur diplômé BEATEP : M REMY Hervé

D'un animatrice BAFA, Mme LITTOCH Cécile, responsable lors d'absences de M REMY.

De deux à cinq animateurs selon les périodes d'ouverture de l'ALSH.

LE PERSONNEL INTERVENANT

Durant les Accueils périscolaires :

1 à 2 ASEM/ ASEP encadrent les garderies du matin et du soir au groupe scolaire Molière.

Sur le temps du midi :

En plus des agents dans la cour, au réfectoire, ainsi que les agents de restauration, un animateur propose des activités aux enfants qui le souhaitent.

Durant les Activités à Vocation Educative (AVE), un animateur intervient à partir de 16h30 en élémentaire.

LE PUBLIC ACCUEILLI

L'Accueil de Loisirs est fréquenté par des enfants de 3 à 17 ans.

L'effectif maximum déclaré auprès de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) est de 80 mineurs : 24 moins de 6 ans, 36 6/13 ans et 12 de plus de 14 ans.

LES CONSTATS

Les enfants fréquentent de façon saisonnière l'ALSH.

Les vacances scolaires et particulièrement les deux mois d'Eté sont les plus actifs de l'année.

La fréquentation est très modérée le reste de l'année avec une tendance croissante après la fin de l'année civile.

Si l'ALSH est un lieu abordable en termes de tarifs pour les familles du quartier, des choix s'opèrent pour que la charge ne devienne pas trop lourde pour les familles nombreuses notamment.

Les enfants proviennent en majorité du centre du quartier, d'autres résident plus en contrebas ou en centre-ville.

Plusieurs enfants accueillis sont en situation de handicap liés à des troubles de déficit de l'attention et d'hyperactivité (TDAH), de troubles du développement psychomoteurs ou troubles autistiques qui compliquent la prise en charge par les équipes.

Les familles ont parfois du mal à échanger sur les déficits liés à ces problèmes et les équipes gèrent souvent l'accueil des enfants avec des retards d'information. Certaines structures de prises en charge entrent en contact avec l'équipe et permettent tout de même d'échanger.

On note aussi quelques problèmes d'hygiène chez les enfants, en recul avec le passé, mais aussi des habitudes comportementales et alimentaires compliquées (enfants qui viennent non accompagnés, enfants qui mangent des chips le matin en arrivant au centre, retards systématiques des familles...).

LES LOCAUX

L'accueil de loisirs est composé de :

- 3 salles d'activités ainsi que d'un dortoir. Une quatrième salle est en partage avec l'accueil jeune sur des horaires différents.
- Deux régies permettant de stocker du matériel (couloir).
- Un local technique renfermant du matériel en partage avec l'accueil jeune.
- Une halle des sports permettant de pratiquer plusieurs sports d'intérieur. Un City stade est adossée au bâtiment.
- Un large parc épousant la périphérie du château et permet la tenue d'activités par météo clémente.
- Un terrain de football surplombant le château.

2. LES INTENTIONS EDUCATIVES DE L'ORGANISATEUR

ANIM'ELBEUF est une association déclarée en Préfecture depuis 1996 dont l'objet est : « de proposer et d'organiser des animations éducatives, sportives, culturelles et toutes autres activités en direction des enfants, des jeunes et de contribuer à créer une dynamique de quartier favorisant l'accompagnement social et la convivialité des habitants. »¹

¹ Extrait des statuts de l'association Anim'Elbeuf.

L'évolution de la société et l'évolution des pratiques de loisirs des enfants, des adolescents et des jeunes conduisent l'association ANIM'ELBEUF à se réinterroger régulièrement sur ses missions auprès de la population elbeuvienne. Un travail de réflexion a été mis en place. Administrateurs, élus et professionnels ont échangé autour des valeurs portées par l'association et ont redéfini ensemble les objectifs éducatifs de l'association. Ce projet éducatif sert de socle au fonctionnement de l'association Anim'Elbeuf. Il définit les axes et

orientations voulus par l'association. Par définition, l'ensemble des personnels y travaillant y adhère implicitement et le met en œuvre par le biais de leurs projets pédagogiques.²

² Extrait du projet éducatif d'Anim'Elbeuf.

Les valeurs véhiculées par le projet éducatif :

L'Education partagée fondée sur les valeurs de l'éducation populaire

La Citoyenneté et la solidarité au service du « bien vivre ensemble »

L'Egalité des chances et insertion sociale

La Laïcité

Le projet éducatif va être revu durant l'année 2019.

3. LES INTENTIONS PEDAGOGIQUES DE L'EQUIPE D'ANIMATION

Le projet pédagogique part du postulat d'éducation partagée, en lien avec le PEDT mis en place par la municipalité.

Pour rappel :

Le projet éducatif territorial formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer aux enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Les actions menées au sein de l'accueil périscolaire et extrascolaire font suite à la journée scolaire des enfants et auront pour **objectifs généraux** :

Favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant et du jeune en respectant les besoins et les caractéristiques de chacun

- ✓ Instaurer des temps d'activités qui permettent de respecter le rythme chronologique biologique des enfants.
- ✓ Encourager et accompagner les jeunes dans leurs démarches de projets.

Promouvoir la notion de citoyenneté

- ✓ Mettre en place des règles de vie avec les enfants et les jeunes.
- ✓ Participation à des animations sur le thème de la citoyenneté
- ✓ Privilégier l'expression des enfants et des jeunes (conseil de centre, conseil d'enfants, CLJ,...)
- ✓ Amener les jeunes à réfléchir autour d'un projet humanitaire.

Développer l'information en direction des familles

- ✓ Mise à disposition de documents ou panneaux d'affichage.
- ✓ Distribuer les plannings et tracts.
- ✓ Affichage et distribution des réalisations des travaux des enfants.

Inciter au respect de l'environnement

- ✓ Développer le partenariat avec différentes structures et associations œuvrant dans ce sens.
- ✓ Mettre en place des activités autour du recyclage.
- ✓ Apprendre aux enfants à utiliser au mieux les ressources de la structure (électricité, eau).

Favoriser la mixité

- ✓ Organiser des manifestations en partenariat avec d'autres structures.
- ✓ Amener l'enfant et le jeune à découvrir d'autres milieux.
- ✓ Proposer des activités spécifiques répondant aux besoins et attentes des jeunes filles.

Mettre en œuvre de l'animation de proximité

- ✓ Aller au contact des nouveaux habitants.
- ✓ Organiser des manifestations au cœur du quartier.
- ✓ Faire vivre le quartier.

Le projet pédagogique répond aux valeurs de l'Éducation Populaire. Il est un moyen pour développer les capacités de chacun à vivre ensemble, à confronter ses idées, à partager une vie de groupe, à s'exprimer en public, à écouter.

Pour les plus petits il sera guidé par la nécessité de l'enfant d'être aimé, reconnu, écouté, entendu et reconnu (en référence aux propos de Jean Epstein).

« L'enfant ou le jeune doit être au centre du projet pédagogique. »

Déclinaison des objectifs opérationnels :

Le terme des objectifs opérationnels est global, quel que soit l'âge des enfants ou des jeunes. Il appartient à l'équipe d'animation d'en faire une déclinaison en fonction des différents groupes, du rythme propre des enfants, de leurs capacités, de leurs limites.

Il est transversal car il doit aussi créer les conditions de passerelle entre les différents âges.

La trame suivante sera alimentée objectivement par les projets d'animations proposées sur les différentes sessions de vacances ainsi que les mercredis.

Favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant et du jeune en respectant les besoins et les caractéristiques de chacun

✓ Favoriser les relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide.

Signifier, dessiner, écrire des règles de vie commune adaptées à chaque groupe d'enfants et aux différents temps déclinés (périscolaire, extrascolaire).

Concevoir une signalétique lisible pour informer les familles et les enfants (affiches, vitrines, murs d'exposition temporaire...).

Impliquer les jeunes au conseil local de la jeunesse et en assurer le renouvellement.

Mettre en place des passerelles entre chaque groupe au travers d'activités communes et de temps partagés (sorties, repas, goûter).

Mettre en place des rencontres inter centres pour multiplier les croisements entre enfants de différents quartiers et villes ainsi qu'inter générationnelles pour nouer ou conserver les liens de mémoire et de présent avec les aînés.

Favoriser autant que possible l'accueil d'enfants porteurs d'handicap (mise en place d'une fiche d'accueil spécifique, mis en place de PAI, accessibilité des locaux...).

✓ Respecter les rythmes de vie des enfants.

Construire des projets d'animations articulés avec respect des équilibres entre activités manuelles, ludiques et sportives.

Proposer des temps alternatifs et identifiés entre les animations : Temps calme dans le respect des tranches d'âge (sieste, repos ou « rien faire ») et temps libres (en accueil du matin, avant la reprise des activités avant le repas).

Mise en place de lieux ressources autonomes (coins jeux permanents, coins bibliothèque, coins « bidouille »).

Mise à disposition de matériel sportif, créatif et artistique.

Développer l'information en direction des familles, des enfants et du quartier

✓ Informations et accueil

Mise en place d'un accueil individualisé de l'enfant et de la famille et ouvrir la possibilité de segmentation des présences en accueil de loisirs dans un but de respect des différences et de la mise en œuvre de la complémentarité éducative entre la cellule familiale et l'accueil de loisirs.

Mise à disposition de documents ou panneaux d'affichage.

Distribution de plannings et tracts.

Affichage et distribution des réalisations des travaux des enfants.

✓ Mettre en œuvre de l'animation de proximité

Aller au contact des nouveaux habitants.

Organiser des manifestations au cœur du quartier.

Faire vivre « le nouveau quartier ».

Inciter au respect de l'environnement et sensibilisation à l'hygiène et la santé

✓ Respecter l'environnement.

Mettre en avant les connaissances immédiates environnementales en lien avec le site (forêt, faune, espaces publics...) par l'observation, la récolte et le tri sous formes diverses (croquis, herbier, vivarium...).

Proposer des activités scientifiques (ateliers de manipulation en maternel, expériences scientifiques en élémentaire).

Visiter et concevoir des expositions de tous genres.

Concevoir des projets d'animation environnementaux et d'activités de pleine nature.

✓ Comprendre et respecter des règles d'hygiène et de santé.

Respecter l'hygiène avant de passer à table ou faire de la cuisine, veiller à entourer les plus petits lors des passages aux toilettes afin de véhiculer les règles d'hygiène.

Proposer des ateliers de découverte du goût.

Proposer des activités physiques ou motrices en s'appuyant notamment sur la richesse du site d'implantation de l'accueil de loisirs et s'emparer des enjeux de mobilité active.

Favoriser la mixité

✓ Proposer une pluralité d'activités ouvertes au plus grand nombre.

Organiser des manifestations en partenariat avec d'autres structures.

Proposer des activités spécifiques répondant aux besoins et attentes des jeunes filles dans une démarche d'inclusion.

Prendre en compte les besoins spécifiques et la parole des 12/17 ans dans l'organisation et la création des projets d'animation.

✓ ***Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité.***

Découvrir des activités innovantes (sports de pleine nature, activités artistiques ...).

Proposer des ateliers de bricolage et de créativité manuelle.

Mettre en place des projets d'animation ambitionnant des représentations.

Programmer des sorties à multi thèmes permettant de développer le sens de l'observation, le regard critique, la découverte tout en partageant des moments ludiques.

Déclinaison opérationnelle par groupe d'âge.

Objectifs opérationnels 3/5 ans :

Aménager des espaces identifiables par l'enfant (coin jeux, espace repos et lieu d'écoute ...).

Aménager un espace d'accueil pour l'heure des parents

Créer une organisation visible qui respecte les rythmes de l'enfant en fonction de son âge (découpage de la journée : accueil, temps de communication, activités manuelles, temps calme, expression orale, jeux, goûter, fin de journée et retour au calme avant l'accueil des parents).

Proposer un panel d'activités diversifiées afin de favoriser l'apprentissage par l'expérimentation, le jeu et la manipulation ...

Ne pas faire à la place de l'enfant

Apprendre les règles d'hygiène

Aborder avec les enfants la notion de gaspillage.

Mettre en place des poubelles adaptées à la récupération et le tri sélectif.

Etablir des relations de confiance avec les parents (information, accueil)

Objectifs opérationnels des 6/11 ans

Créer un espace adapté pour les différents types d'activités favorisant en premier lieu l'autonomie de l'enfant (activités manuelles, jeux, coin calme...).

Séparer, du mieux possible, le groupe afin de permettre à chaque enfant de trouver sa place au sein de la structure (les grands et moyens)

Proposer des animations en dehors des murs, au sein du quartier afin de se faire connaître et attirer les nouveaux habitants

Diversifier l'offre des activités (sportives, culturelles, scientifiques, chants, manuelles...)

Mettre en place des animations à thèmes pour développer l'imaginaire de l'enfant.

Participer aux manifestations sur l'environnement et aborder avec les enfants la notion de gaspillage.

Proposer des animations ou des grands jeux dans la forêt afin de permettre aux enfants de mieux connaître la faune et la flore pour mieux les respecter et s'imprégner de leur environnement

Rencontres informelles, conseils de centre...

Objectifs opérationnels des 12/17 ans

Créer en commun avec l'accueil de jeunes un espace plateforme formel (salle commune) pour permettre la transition entre les deux secteurs.

Mettre en place des activités en commun au travers de thématiques sportives (stage inter générationnel, stages sportifs...).

Proposer des temps d'activités autonomes dans des lieux identifiés (Temps libres en début de demi-journées) sans la présence continue d'un adulte.

Proposer aux jeunes d'être acteurs de leurs temps de loisirs en construisant avec l'animateur référent une partie de leurs emplois du temps.

Aménager une salle dédiée aux 12/17 ans plus appropriée pour cette tranche d'âge

Etablir une programmation sportive en lien avec leurs capacités.

Etablir une programmation culturelle atypique pour attiser leur curiosité.

4. LE ROLE DE L'EQUIPE D'ANIMATION ET DES AUTRES INTERVENANTS

Le directeur

Il est garant du respect du projet Educatif et d'animation.

Il doit aussi veiller au respect de diverses réglementations, recommandations et notes de service.

Il fait appliquer le règlement intérieur.

Il permet la cohésion et le travail d'équipe, assure le suivi et la formation des stagiaires.

Il met en place des réunions avec les animateurs pour évaluer le projet pédagogique et le suivi des projets d'animation.

Il assure le dialogue avec les différents partenaires.

Il tient à jour l'administration du centre, reçoit les familles.

Il est garant des locaux, du matériel et de l'infirmierie.

L'animateur

Il est responsable de la sécurité des enfants : affectif, physique et morale.

Il est à l'écoute des enfants.

Il s'adapte.

Il reste motivé et motivant.

Il est capable de s'intégrer à un groupe.

Il est respectueux du matériel, des locaux et de toutes les personnes intervenantes ou présentes au sein des différentes structures.

Il respecte le projet pédagogique.

Intervenants et agents municipaux (Garderies périscolaires et AVE)

Ils sont responsables de la sécurité des enfants : Dimension affective, physique et morale.

Ils sont à l'écoute des enfants.

Ils s'adaptent.

Ils rendent compte.

5. LES MOYENS HUMAINS, MATERIELS ET BUDGETAIRES

La capacité d'encadrement et de recrutement du personnel occasionnel est laissée à la responsabilité du directeur en conformité avec la réglementation. En sa qualité formatrice et dans la limite imposée par la réglementation, le directeur peut assurer le suivi de stagiaire, bénévole ou rémunéré.

En plus des locaux du centre, l'équipe d'animation dispose de moyens de transport supplémentaires (car de la ville et minibus).

Pour de nombreuses activités, du matériel spécifique supplémentaire peut être mis à disposition (vidéo projecteur, sonorisation, matériel sportif...) par l'association ou la municipalité.

Le directeur dispose d'un budget de fonctionnement annuel qu'il répartit selon ses besoins sur l'année civile.

6. L'INFORMATION

Sous plusieurs formes :

Affichage dans les locaux, à l'extérieur.

Courriers internes, plannings d'activités, mailing internet.

Fiche d'inscription, de préinscription et réservation.

7. L'EVALUATION

Les moyens d'évaluation du projet pédagogique sont les suivants :

Avec les enfants :

En sondant les enfants en fin de journée ou de session.

Avec les familles et usagers :

Au travers d'entretiens, de courriers ou mails, de sondages ou questionnaires.

Les réunions hebdomadaires des équipes d'animation :

Evaluation des projets d'activités.

Pertinence.

Manière dont les enfants ont perçu les animations.

Analyse des écarts entre le projet et la réalisation.

Gestion des problèmes particuliers (organisationnels, humains...).

La rédaction des bilans de session :

Reprend en synthèse les éléments des réunions hebdomadaires.

Analyse de l'ensemble des retours exprimés et projection pour l'avenir.

La synthèse du rapport d'activités préalable à l'Assemblée générale :

Mise en perspective globale des projets menés sur l'année.

Les différents suivis chiffrés :

Listes de présences.

Evaluation quantitative transmise à la CAF.

La rédaction d'un document d'évaluation annuelle préalable à l'écriture d'un nouveau projet.

8. PROJET DE VIE QUOTIDIEN

Mercredis et vacances scolaires.

- ✓ 9h00/9h30 : Accueil échelonné et début des activités.
- ✓ 12h00 : Repas.
- ✓ 13h30 : Temps libre, temps calme ou sieste selon les groupes d'âge.
- ✓ 14h00/14H30 : Reprise des activités et accueil échelonné des enfants non-inscrits à la restauration du midi.
- ✓ 16h30 : Goûter et évaluation de la journée.
- ✓ 17h00 : Fin des activités.

(Périscolaire lundi, mardi, jeudi, vendredi)

- ✓ 7h20 : Accueil du matin, temps libre.
- ✓ 8h30 : ECOLE.
- ✓ 11H30/13h30 : Temps du midi, prise en charge d'enfants volontaires d'âge élémentaire par l'équipe d'animation.
- ✓ 13h30 : ECOLE
- ✓ 16H30: Fin de la journée d'école et début des AVE (Animations à Vocation Educative).
- ✓ 17h45 : Limite de fin des AVE.
- ✓ 18h15 : Fin de l'accueil du soir.

LE PLAN MERCREDI

La ville d'ELBEUF ayant fait le choix d'un retour à la semaine d'école sur 4 jours à compter de septembre 2018, l'association ANIM ELBEUF va accueillir les enfants le mercredi toute la journée en accueil périscolaire. En vertu du décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs, le Plan mercredi va être mis en place : Il permettra d'offrir un cadre de qualité aux accueils collectifs de mineurs. Les enfants vont bénéficier d'activités éducatives dans le prolongement du temps scolaire.

Les activités culturelles, sportives et liées à l'environnement seront privilégiées.

Des temps de concertation et d'échanges entre les différents partenaires et acteurs éducatifs (élus, DDCS, CAF, écoles, clubs sportifs, associations, MJC, ...) seront mis en place afin de définir au mieux le rôle de chacun dans la complémentarité éducative.

Dans le cadre du plan mercredi, la participation des parents est indispensable : des temps

et des espaces dédiés à la rencontre et à l'échange seront instaurés.

Une journée type sera pensée en tenant compte de chaque temps : Accueil – déjeuner – repos- goûter et départ.

Il sera également primordial de faire participer pleinement les enfants au plan mercredi en étant attentif aux besoins de chacun et en prenant en compte les spécificités liées aux tranches d'âge (petite enfance 3/5 ans – enfance 6/9 ans et préadolescence 10/13 ans), dans les domaines physiques, sociaux, affectifs, intellectuels et biologiques.

La journée du mercredi permettra de consolider les compétences acquises pendant les enseignements par des activités ludiques mais également de développer des compétences sociales fondamentales.

LES SEJOURS ACCESSOIRES

Les différents groupes d'âge peuvent durant l'année être amenés à participer à des séjours accessoires. Ceux-ci viennent en compléments des activités de loisirs organisées au sein de l'accueil de loisirs.

1- FINALITES

Que chacun se sente reconnu et apprécié, tel qu'il est, parce qu'il est, pour ce qu'il est, et non pour ce que l'on voudrait qu'il soit.

2- BUTS

- *Aider les enfants et les jeunes à se responsabiliser dans ce qu'ils entreprennent.
- *Permettre aux enfants et aux jeunes un certain apprentissage de l'autonomie.
- *Permettre aux enfants et aux jeunes de développer toutes leurs compétences.
- *Apporter aux enfants et aux jeunes, pendant ce temps de vacances, des notions de tolérance, de respect à l'égard des autres, de l'environnement, d'eux-mêmes et du groupe.
- *Permettre aux enfants et aux jeunes de satisfaire leur besoin de détachement vis à vis de leurs parents.

3- OBJECTIFS GENERAUX

- *Veiller à l'unité et au respect du travail de chacun.
- *Permettre aux enfants et aux jeunes en vivant hors de leur milieu habituel de grandir selon les axes suivants :
L'apprentissage de la vie collective dans le respect de l'autre et de ses différences.

La découverte de soi-même et de toutes ses capacités d'expression, de réalisation, de création.

L'apprentissage de l'autonomie permettant une participation active avant et durant le séjour.

La découverte et le respect de l'environnement humain, géographique découverte de l'autre. Favoriser entre les enfants et les jeunes des relations amicales renforcées par le fait de vivre ensemble des moments forts.

4- OBJECTIFS OPERATIONNELS

*Aider les enfants et les jeunes à mettre au profit de tous, leurs capacités et leurs dons lors d'activités variées en groupe, des actions d'autofinancement et des temps de concertation.

*Permettre aux enfants et aux jeunes de s'impliquer dans l'organisation de la vie quotidienne et des tâches à prendre en charge.

*Donner aux enfants et aux jeunes la possibilité de s'exprimer et de donner leur avis. Nous favoriserons toutes les initiatives permettant à chacun de développer l'expression et le dialogue avec les autres, dans le but de les connaître mais aussi pour vaincre sa propre timidité et gagner en confiance.

La préparation du séjour par l'équipe d'animation, les rencontres avec les jeunes avant le séjour permettront de trouver un terrain d'entente sur les grandes lignes de son fonctionnement et de définir des règles de vie.

Les moyens mis en œuvre pour chaque séjour accessoire seront définis de façon spécifique selon le lieu et les activités pratiquées.